



The AfCFTA e-Tariff Book

Présenté par: Mme Olfa Ben Messaoud

Ministère du Commerce & du Développement des Exportations

E-mail: olfa.benmessaoud2018@gmail.com



Définition



Le e-Tariff Book est **une version numérique de toutes les listes de concessions tarifaires** soumises par les États parties, vérifiées et validées, récemment et conjointement par le secrétariat de la ZLECAf et l'OMD selon la nouvelle classification 2022 (à 6 chiffres).

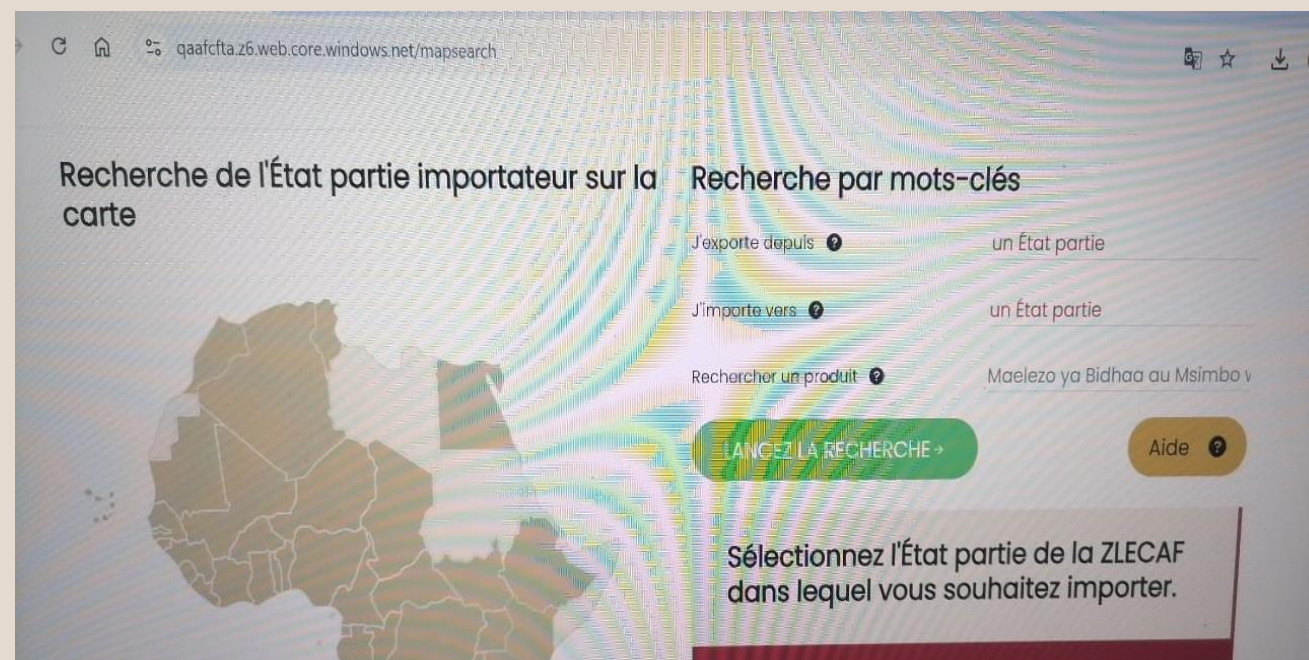
C'est aussi un outil qui facilite également **la publication des droits de douane appliqués par chaque État partie** sur des produits spécifiques et permet des fonctionnalités de recherche basées sur différents critères et la comparaison des taux applicables sur les produits entre États parties.

Modalités de libéralisation des marchandises

- ❑ **Liste A: (Produits non sensibles):** 90 % des lignes tarifaires: 5 ans (Non-PMA), 10 ans (PMA).
- ❑ **Liste B: (Produits sensibles):** 7 % des lignes tarifaires: 10 ans (Non-PMA), 13 ans (PMA).
- ❑ **Liste C: (Produits Exclus):** 3% des produits: exclus de la libéralisation (clause anti-concentration: les importations doivent être inférieures à 10% des importations totales en provenance de l'Afrique).
- ❑ Utilisation des tarifs nationaux 2019 (année de lancement opérationnel de la ZLECAf), en cours de transposition, en collaboration avec l'OMD, avec la nouvelle nomenclature de 2022.

AfCFTA e-Tariff Book

<https://qaafcfta.z6.web.core.windows.net/mapsearch>



Critères de recherche



Code SH / Code national	Description	Catégorie ZLECA	Laps de temps	Taux NPF	2021	2022	2023	2024	2025
03.01	Poisson vivant								

Règles d'origine

1. Chapitre, titre ou sous-titre du SH	2. Description du produit	3. Ouvraison ou transformation appliquée à des matières non originaires, conférant le caractère originaire
Chapitre 3	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	Fabrication dans laquelle toutes les matières du présent chapitre utilisées doivent être entièrement obtenues

Notes
* Lorsqu'un chapitre, une position ou une sous-position dans la colonne 1 comporte un astérisque, la valeur des matières non originaires sera automatiquement réduite du seuil de 60 % à 55 % à la fin d'une période de cinq (5) ans commençant le 1er janvier 2021.
Ex - Lorsque, dans certains cas, l'entrée dans la première colonne est précédée d'un « ex », cela signifie que les règles de la colonne 3 s'appliquent uniquement à la partie de ce chapitre, de cette position ou de cette sous-position telle que décrite dans la colonne 2.



merci